

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 7

Absent : 1

Votants : 28

Pour : 27

Contre :

Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 02 juin 2023

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, M PITAUD, C MICHEL, JA BIDET, C IMPARATO, F PINEL, JN RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : C ROBERT à I CHARTIER, P DESCAMPS à M PITAUD, S LEMAÎTRE à JN RAGOT, P COUBARD à JP JOUTARD, B LEFORT à K BOMBRAY, É ROINÉ à A BOUJU, M HOLOWAN à F FERRÉ

ABSENT EXCUSÉ : P PINEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : N BOISSIÈRE

OBJET : 2023-31 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'en cas de délégation de service public, il convient de désigner une commission de délégation de service public, compétente pour analyser les offres, dresser un procès-verbal d'analyse des offres et émettre un avis pour aider à la décision du Conseil Municipal.

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« II.- La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. »

Sur la proposition de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit, par **27 voix Pour et 1 Abstention** les membres titulaires et les membres suppléants suivants :

Membres titulaires : Karine BOMBRAY, Frédérique PINEL, Christophe IMPARATO, Emmanuelle COURTOIS, Florence FERRÉ

Membres suppléants : Paola GUYOT, KAREN COSSET, Nicolas BOISSIÈRE, Ludovic MÉNORET, Wilfrid BOUDAUD

Le Secrétaire de séance,



Nicolas BOISSIÈRE



POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 09 juin 2023

Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr